

 <p>Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement BASSE-NORMANDIE</p>	<b>FORMULAIRE DE PRE-EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000</b> Version du 3 mars 2011	 <p>NATURA 2000</p>
--	--	--

**AVERTISSEMENT PREALABLE :** ce formulaire n'est pas adapté aux programmes, plans ou projets qui sont soumis à étude d'impact, notice d'impact ou autre rapport environnemental. La démarche d'évaluation des incidences Natura 2000 est à mener dans le cadre de ces procédures et fait l'objet d'un rapport en conformité avec les dispositions propres à chacune d'elle (exemple : étude d'impact ICPE, dossier loi sur l'eau...).

De même, un formulaire-type existe également pour les organisateurs de manifestations sportives soumis désormais au régime d'évaluation des incidences. Celui-ci est disponible sur le site internet de la DREAL de Basse Normandie : [www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr) , rubrique "biodiversité"

#### **A quoi sert ce formulaire ?**

*Les projets qui ont lieu dans ou à proximité d'un site Natura 2000 ne doivent pas avoir d'incidences sur la biodiversité qui a justifié leur désignation.*

*Ce formulaire permet de répondre aux questions préalables suivantes : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Quels sont les points-clés de mon projet sur lesquels l'administration portera son attention ?*

*Ce formulaire est avant tout destiné aux porteurs de projets qui estiment pouvoir démontrer simplement à l'administration l'absence d'incidence prévisible de leur projet sur un site Natura 2000. **On entend ici par "projet" l'ensemble des documents de planification, les projets, les manifestations sportives, les travaux...** soumis réglementairement à évaluation d'incidences. Le formulaire permet, par une comparaison entre le projet et les enjeux du site Natura 2000, de réaliser une première évaluation de son incidence sur un site Natura 2000 et de s'affranchir d'une étude approfondie s'il peut être démontré par ce formulaire l'absence d'incidence.*

#### **Par qui ce formulaire doit-il être renseigné ?**

*Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, avec les informations qui lui sont accessibles. Vous trouverez des adresses utiles en page 8 pour vous aider. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.*

*Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence, après évaluation des impacts et présentation d'un argumentaire étayé en ce sens*

#### **Pour qui ?**

*Une fois complété, ce formulaire doit être fourni au **service administratif instruisant le projet** pour lui permettre de poursuivre l'instruction de la demande d'autorisation.*

**/!\** Joindre **obligatoirement** une carte de localisation précise du projet (emprise temporaire et définitive du projet, du chantier, des accès...) sur une carte au 1/25 000<sup>e</sup>, un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.). Le cas échéant, joindre une carte illustrant l'étendue géographique du territoire sur lequel les incidences peuvent se faire sentir.

**Coordonnées du porteur de projet :**

Intitulé du projet : Élargissement ouvrage hydraulique RD 911 - Jullouville et Saint-Pair-sur-Mer (« Pont du Blanc Caillou »)

Nom du demandeur : Conseil Départemental de la Manche

Société : Conseil départemental de la Manche

Commune(s) et département(s) concernés par le projet : Jullouville et Saint-Pair-sur-Mer

Adresse du demandeur : 98 route de Candol, 50050 Saint-Lô CEDEX

Téléphone : 02 33 05 90 91

Email : [auriane.mouchel@manche.fr](mailto:auriane.mouchel@manche.fr)

## 1. Description du projet

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet sur papier libre en complément à ce formulaire.

### a. Nature du projet

*Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).*

Les travaux sont envisagés dans le cadre d'une pérennisation d'aménagements cyclables sur plusieurs communes de la Manche. Le CEREMA a étudié le projet et lui-même proposé cette pérennisation.

Les travaux concernent en particulier l'élargissement d'un ouvrage hydraulique sous une portion de route (RD 911) au niveau du cours d'eau « le Thar », sur les communes de Jullouville et Saint-Pair-sur-Mer, afin de pouvoir inclure une piste cyclable bidirectionnelle au niveau du Pont du Blanc Caillou. Actuellement le pont est resserré par rapport à la route en amont et en aval, ce qui force les cyclistes à descendre de leur véhicule. De plus cet élargissement permettrait d'élargir aussi le trottoir, qui serait alors adapté à la circulation des personnes à mobilité réduite et des mobilités actives.

### b. Localisation et cartographie

Département : Manche

Commune(s) : Jullouville et Saint-Pair-sur-Mer

Le projet est situé sur un ou plusieurs site(s) Natura 2000 :  Oui  Non

Nom du site : Baie du Mont Saint Michel

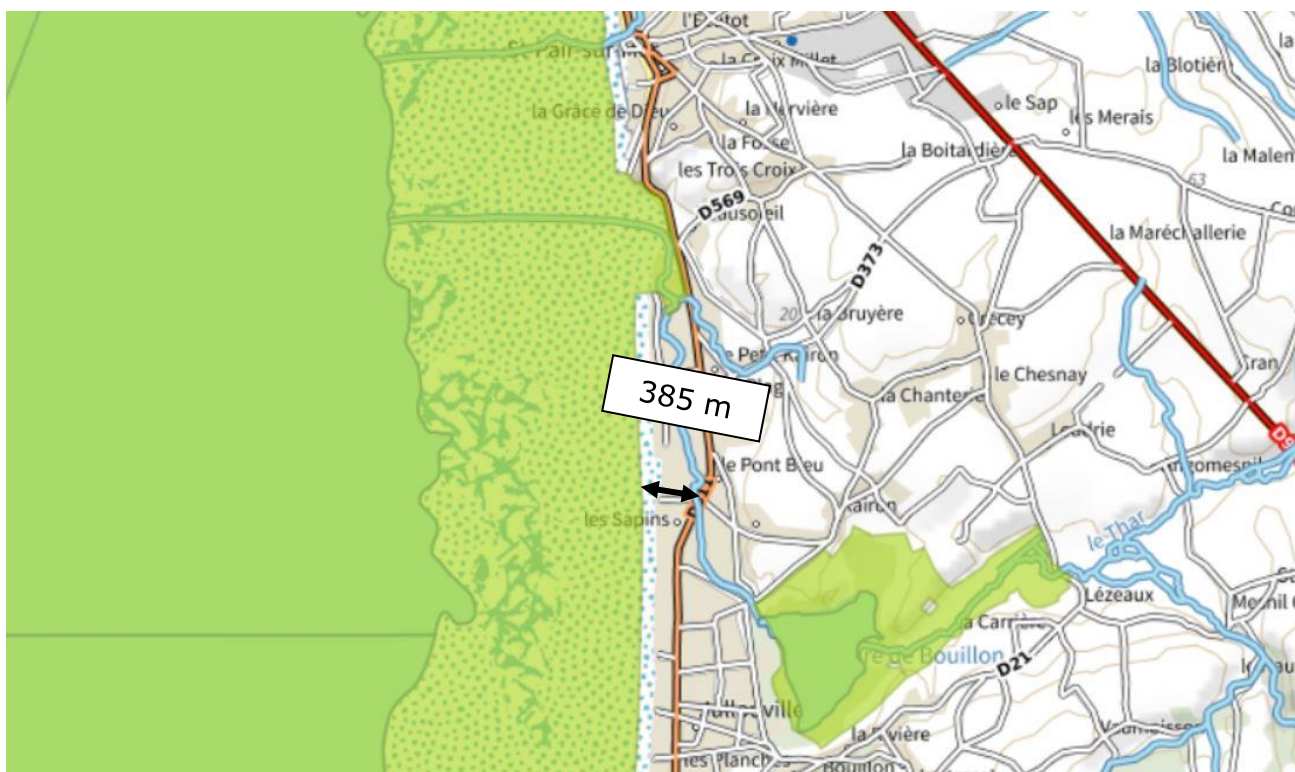
code : FR2510048

Nom du site : Baie du Mont Saint Michel

code : FR2500077

Hors site Natura 2000  A quelle distance ?

385 mètres des sites indiqués ci-dessus



Localisation de la zone de travaux par rapport aux sites Natura 200 les plus proches (en vert)

### c. Etendue du projet

Emprise au sol du projet : environ  $m^2$

ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

- |   |  |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> < 100 $m^2$ | <input type="checkbox"/> 1 000 à 10 000 $m^2$ (1 ha) |
| <input type="checkbox"/> 100 à 1 000 $m^2$      | <input type="checkbox"/> > 10 000 $m^2$ (> 1 ha)     |

- Emprise linéaire en phase chantier : environ 5 à 10 m
- Emprise linéaire en phase d'exploitation ou de fonctionnement : environ 4 à 5 m

*Préciser si le projet comportera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.  
Pour les manifestations sportives : décrire les infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.*

Pas d'aménagements connexes mis à part des aires temporaires spécifiques pour le stockage des déchets et l'entretien des matériaux.

### a. Durée prévisible et période envisagée du projet

- Projet, manifestation :  diurne /  nocturne

- Durée précise si connue : ?

ou durée approximative en cochant la case correspondante :

- |  |                                       |
|--|---------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> < 1 mois | <input type="checkbox"/> 1 an à 5 ans |
| <input type="checkbox"/> 1 mois à 1 an       | <input type="checkbox"/> > 5 ans      |

- Période précise si connue : mi-mars 2024

ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante(s) :

- Printemps  Automne  
 Eté  Hiver

- Fréquence :

- chaque année  
 chaque mois  
 autre (préciser) : travaux réalisés 1 seule fois

### e. Entretien / fonctionnement / rejet

*Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou des rejets dans le milieu naturel durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).*

Aucune installation permanente, aucune canalisation du cours d'eau, donc pas de modification de la qualité et de la ressource de l'eau. Stockage dans des aires spécifiques des éventuelles pollutions en phase travaux, donc aucune incidence en phase d'exploitation, complété par un système de filtration type bottes de paille en cas de fortes pluies. Pas de curage, de raccordements réseaux, de débroussaillage, de rejets. Travaux effectués depuis la route, pas de circulation dans le cours d'eau ou sur les berges.

### f. Budget

*Préciser le coût prévisionnel global du projet.*

Coût global du projet : ?

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) : ?

- < 5 000 €  de 20 000 € à 100 000 €  
 de 5 000 à 20 000 €  > à 100 000 €

## 2. Caractérisation de la zone d'influence du projet

*La zone d'influence d'un projet est plus grande que la zone d'implantation, elle est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).*

*Cocher les cases ci-dessous selon la nature de l'influence à distance du projet et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000 ou au 1/50 000.*

- Rejets dans le milieu aquatique  
 Émission de poussières, de vibrations (au niveau de la route)  
 Pollutions chimiques  
 Réalisation de pistes de chantier, circulation  
 Réalisation de parkings, de stationnements  
 gestion et circulation du public (pendant la phase travaux)  
 Rupture de corridors écologiques

- Perturbation d'une espèce (petite faune pendant phase travaux)
- Bruits (phase travaux)
- Autres incidences.....

### 3. Milieux naturels et espèces Natura 2000

Cette partie est consacrée à un état des lieux écologique de l'emprise et de la zone d'influence du projet.

#### LISTE DES HABITATS NATURELS CONCERNÉS :

La zone de travaux n'étant pas située dans les sites Natura 2000 les plus proches, nous estimons qu'il n'est pas pertinent de détailler ici la liste des habitats constituant ce site Natura 2000.

TYPE DE VEGETATION (Habitats naturels)		Commentaires sur l'incidence du projet
<b>Milieux ouverts</b>	<b>Prairies naturelles</b>	
	<b>Prés maigres</b>	
	<b>Landes sèches</b>	
	<b>Haies</b>	
	<b>Arbres têtards</b>	
	<b>Autres : .....</b>	
<b>Milieux forestiers</b>	<b>Forêt de feuillus</b>	
	<b>Landes boisées</b>	
	<b>Autres : .....</b>	
<b>Milieux rocheux</b>	<b>Falaises, escarpements</b>	
	<b>Affleurements rocheux</b>	
	<b>Eboulis</b>	
	<b>Cavité à chauve-souris</b>	
	<b>Autre : .....</b>	
<b>Milieux humides et aquatiques</b>	<b>Marais</b>	
	<b>Landes humides</b>	
	<b>Mares</b>	
	<b>Fossés</b>	
	<b>Cours d'eau</b>	Aucune incidence sur le cours d'eau Pas d'herbiers aquatiques notés
	<b>Herbiers aquatiques</b>	
	<b>Etangs</b>	
	<b>Tourbières</b>	
	<b>Gravières</b>	
<b>Prairies humides</b>		
	<b>Autre : .....</b>	
<b>Milieux littoraux et marins</b>	<b>Falaises</b>	
	<b>Récifs</b>	
	<b>Herbiers de zostères</b>	
	<b>Plages et bancs de sable</b>	
	<b>Dunes</b>	
	<b>Prés salés</b>	
	<b>Lagunes</b>	
	<b>Autres : .....</b>	
<b>Autre type de milieu</b>	.....	

LISTE DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE CONCERNÉES :

La zone de travaux n'étant pas située dans les sites Natura 2000 les plus proches, nous estimons qu'il n'est pas pertinent d'inclure ici la liste des espèces constituant ce site Natura 2000

**4.Incidences du projet**

*Décrivez sommairement les incidences potentielles de votre projet sur les espèces et sur les habitats naturels d'intérêt européen, en phase chantier et en fonctionnement.*

Destruction ou détérioration d'habitat naturel (indiquer type d'habitat et surface) :

Sites Natura 2000 non compris de la zone des travaux et de la zone d'influence. Le cours d'eau le Thar se déverse dans la Manche (au niveau de la Baie du Mont Saint-Michel), mais plus d'1,5 km après la zone de travaux. De plus il n'y aura pas de rejets dans le milieu aquatique, et aucune circulation d'engins dans le cours d'eau, donc pas d'incidences sur le site Natura 2000.

**En conclusion, y-a-t-il un risque de destruction d'habitat naturel :**  **Oui**  **Non**

Destruction d'espèces ou d'habitat d'espèces (indiquer ces espèces) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**En conclusion, y-a-t-il un risque de destruction d'espèces ou d'habitat d'espèce :**  
 **Oui**  **Non**

Perturbations d'espèces (reproduction, repos, alimentation, migration...) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**En conclusion, y-a-t-il un risque de perturbation d'espèces :**  **Oui**  **Non**

## 5. Conclusion

**Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.**

*A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :*

- *un habitat naturel d'intérêt européen risque d'être détruit ou dégradé dans un site Natura 2000.*
- *une population ou un habitat d'espèce d'intérêt européen risque d'être détruit ou perturbé dans un site Natura 2000.*

### **Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ?**

**NON** : ce formulaire accompagné de ses pièces, est remis au service instructeur avec la demande d'autorisation ou avec la déclaration. Si le service instructeur valide cette conclusion, il ne vous sera pas demandé d'évaluation d'incidences plus détaillée.

**OUI** : ce formulaire doit être complété par une évaluation d'incidences plus étayée qui sera remise au service instructeur avec la demande d'autorisation ou avec la déclaration. Cette évaluation d'incidence devra détailler les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'incidence du projet sur les habitats et les espèces d'intérêt européen.

A (lieu) : Saint-Lô  
Le (date) : 10/01/2024

Nom, fonction et signature :  
Lauriane Mouchel  
Tech. procédures réglementaires et enviro. (CD50)



### **Où trouver l'information sur Natura 2000 ?**

#### **Informations de base :**

Site Internet [www.natura2000.fr](http://www.natura2000.fr)

#### **Informations sur la procédure d'évaluation d'incidences Natura 2000**

Demandez « L'Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 » à la DREAL

#### **Fiches descriptives des sites Natura 2000 de Basse-Normandie, Document d'objectifs de chaque site Natura 2000 :**

Site Internet de la DREAL : [www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr)

#### **Carte des sites Natura 2000**

Site de cartographie en ligne de la DREAL (**CARMEN, onglet Patrimoine naturel**) :

#### **Carte d'identité officielle des sites Natura 2000 (Formulaires Standards de Données) :**

Site du Muséum d'Histoire Naturelle <http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

#### **Conseils et expertise pour chaque site :**

Liste des opérateurs Natura 2000 de Basse-Normandie sur le site internet de la DREAL.